

Impôt sur le revenu—Loi

millions de dollars. La proposition du budget a nui énormément à la Confédération et au fédéralisme coopératif. Aucun parti politique, aucun gouvernement n'est parfait. Tout parti ou gouvernement peut commettre une erreur. Une erreur a été commise. Le gouvernement du Canada et le ministre des Finances n'ont rien à perdre sur le plan politique s'ils acceptent de reprendre le dialogue avec les provinces, surtout avec le Québec, pour négocier et conclure une entente.

Il y a environ une heure, je me suis entretenu au téléphone avec le ministre des Finances de la Saskatchewan. Il m'a dit que le ministre des Finances devrait rencontrer de nouveau le ministre des Finances du Québec, afin de rendre au Québec la part à laquelle il a droit, soit 226 millions de dollars. En fait, il faudrait s'occuper de rembourser à chaque province la somme qui lui est due. La façon dont le Québec choisit de réduire sa taxe de vente ne regarde que le Québec et le principe vaut pour la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse ou toute autre province.

● (1452)

Cette façon qu'a eu le ministre des Finances de faire un budget en rencontrant à tour de rôle les ministres des Finances et les premiers ministres provinciaux dans des chambres d'hôtel et en en discutant avec eux en tête à tête quelques semaines seulement avant de déposer son budget à la Chambre, n'est tout simplement pas acceptable. Ce n'est pas ce qu'on peut appeler de la consultation. Rien n'empêchait de débattre l'idée lors de la conférence des premiers ministres en février. On aurait pu en discuter à ce moment-là et toute la population aurait pu voir les dix premiers ministres provinciaux et le premier ministre négocier et s'entendre sur des propositions relatives au budget national et à ceux de neuf provinces et réduire les taxes de vente d'un commun accord. Ils auraient pu s'entendre à ce moment-là sur le partage des réductions. Cela ne s'est pas produit.

La façon dont cette affaire a été menée n'a tout simplement pas plu aux quatre premiers ministres provinciaux de l'Ouest qui ont d'ailleurs fait part de leur mécontentement à ce sujet. Ils s'en tiendront cependant aux accords conclus et respecteront leurs engagements. Ce sont des hommes de parole. Parce que le ministre a présenté sa proposition budgétaire à la province de Québec et que celle-ci a préféré réduire sa taxe de vente d'une façon différente des autres provinces, je ne vois pas pourquoi le gouvernement fédéral s'en fait un problème. La solution québécoise revient à accomplir d'une façon différente ce que le gouvernement fédéral voulait faire par son budget: effectuer des réductions importantes de la taxe de vente pour augmenter les dépenses des consommateurs et par conséquent stimuler la croissance économique et l'emploi.

Les critiques ne portent pas tant sur les mesures proposées par le gouvernement fédéral que sur sa façon de procéder. Le gouvernement fédéral essaie de conseiller les provinces, qu'il s'agisse du Québec, de la Saskatchewan ou d'autres provinces encore, sur les modalités de leur taxe de vente au détail qui constitue un domaine où le gouvernement fédéral n'a rien à voir, où il n'exerce aucune compétence constitutionnelle ni aucune autorité.

Il me semble que le gouvernement ferait mieux de déclarer qu'il ne procédera pas à la deuxième lecture de ce bill avant deux ou trois semaines encore, ou qu'il acceptera l'amendement proposé par mon chef, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), et qu'il va entreprendre des consultations avec les

[M. Benjamin.]

autres provinces pour parvenir à un accord et revenir dans un mois sur cette affaire avec un bill modifié. Je suis convaincu que le gouvernement trouverait alors les députés de ce côté-ci de la Chambre tout disposés à adopter rapidement le bill. C'est tout ce que nous réclamons. Je ne demande pas que les députés du gouvernement rougissent de honte mais seulement qu'ils admettent qu'ils ont commis une erreur et qu'ils seraient enchantés de faire tout leur possible pour la rectifier, en faisant précisément ce que le ministre des Finances a d'ailleurs suggéré de faire à plusieurs reprises, négocier. Cela serait certainement une indication de son sens de responsabilités et de ses capacités d'homme d'État. Cela aurait assurément pour résultat de restaurer un certain degré de confiance dans le fédéralisme coopératif. Ce serait un geste en faveur de l'unité nationale plutôt qu'une attitude qui fait le jeu des séparatistes.

Dans l'état actuel des choses, les séparatistes peuvent soutenir qu'Ottawa essaie de s'ingérer dans un champ fiscal qui relève entièrement des provinces et que la Confédération travaille donc au détriment de leur province. C'est de cette façon que le ministre des Finances et le gouvernement fédéral ont fait le jeu de ceux qui veulent détruire la Confédération.

En modifiant la présente mesure ou à l'occasion d'une autre, le gouvernement pourrait trouver le moyen d'aider les Canadiens à traverser les difficultés économiques de l'heure. Je songe à une suggestion qu'on a déjà proposée au premier ministre, et celui-ci a chargé le ministre des Finances d'en faire une étude sérieuse.

Nous voudrions qu'on modifie la loi de l'impôt sur le revenu de manière à supprimer le dégrèvement de \$100 applicable aux œuvres de charité. La déduction uniforme ne s'appliquerait alors qu'aux frais médicaux. Ceux qui donnent de l'argent aux organismes de charité ou aux groupements bénévoles, bénéficieraient d'un crédit d'impôt pour les sommes qu'il aurait réellement versées. Les organismes de charité ont proposé que ces crédits d'impôt représentent la moitié des cotisations versées. Ce serait même une façon d'encourager les Canadiens à contribuer davantage à ces organismes de bienfaisance. L'association canadienne des organismes de charité approuve cette suggestion sans réserve tout comme l'Association canadienne du cancer, le YMCA et un bon nombre d'autres.

Tout accroissement des fonds mis à la disposition de ces organismes non seulement profiterait à ceux qui bénéficient de leurs activités mais aussi à ceux qu'elle embaucherait pour accomplir de nouvelles tâches. Ces organismes seraient à même d'améliorer leur action partout au Canada.

Peut-être que cette proposition n'a rien de renversant à première vue, mais elle fournirait l'occasion aux Canadiens de s'entre-aider davantage par l'intermédiaire de ces organismes de charité. De plus, les contribuables qui ne versent pas un sou à ces œuvres ne pourraient plus profiter de la déduction uniforme de \$100. Supprimons donc cette disposition et octroyons plutôt un dégrèvement d'impôt à ceux qui se montrent généreux et qui pourraient même l'être davantage.

Une telle modification serait utile et bénéfique à la collectivité canadienne. Elle inciterait les gens à collaborer encore plus et constituerait un exemple ou un signe de la façon dont le Parlement et le gouvernement contribuent concrètement à promouvoir l'unité nationale et le fédéralisme coopératif.

J'ai commencé mon intervention en disant que nous n'allions pas aider le gouvernement actuel à précipiter le suicide de